

DECISION

N°2026/001/DEC/ 1.4

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de suivre et d'adosser des instruments de couverture en disposant d'une licence en mode « ASP » d'un logiciel interactif de gestion financière intitulé « Global dette », accessible sur abonnement annuel,

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat d'abonnement est signé avec la SARL CONCERTAUX – 3, avenue Robert Schuman – 57000 METZ, pour l'acquisition d'une licence en mode « ASP » d'un logiciel interactif de gestion financière intitulé « Global dette ». La société met à disposition de la commune les fonctionnalités du logiciel par le biais d'un accès à son serveur par le réseau internet.

Article 2 – Le contrat prend effet dès sa signature et il est souscrit jusqu'au 31 décembre 2026. Il se renouvellera automatiquement à chaque date d'anniversaire du dernier jour de la première période pour une nouvelle durée de douze mois et sans excéder une période de quatre ans, soit le 31 décembre 2029

Article 3 – Le prix annuel de l'abonnement au service est de 2218 € HT, soit 2661,60 € TTC par an. La facture interviendra annuellement en juin. Les prix sont révisables annuellement.

Article 4 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le deux janvier deux mille vingt-six

Michel Barbier,
CLAUDINE BRIFFARD Maire de la Ville d'Eu,
 PREMIERE ADJOINTE

